Communiqué

Fédération Nationale Équipement Environnement la cgt

Montreuil, le 17 septembre 2025

La Cour des Comptes soutient la CGT dans son appel à mobilisation le 18 septembre

Ce mardi 16 septembre, la Cour des Comptes a publié un rapport intitulé « La Transition Ecologique ».

Le rapport de la Cour des comptes rappelle l'ampleur de la tâche : la transition écologique est urgente, car le coût de l'inaction serait bien supérieur à celui des investissements nécessaires. Elle doit aussi être une transition juste, intégrant des dimensions sociales essentielles (emploi, santé, logement, protection sociale, formation).

1. Un constat partagé : urgence écologique et attentes citoyennes

Les scientifiques soulignent l'intensification des vagues de chaleur, sécheresses et inondations, qui menacent directement les conditions de vie. Les citoyen·nes aspirent à une action publique forte pour limiter ces risques et garantir une qualité de vie décente. La transition écologique ne peut pas être une charge supplémentaire pour les ménages modestes : la justice sociale doit être un principe directeur.

2. Les agents du ministère en première ligne

Le rapport insiste sur la nécessaire coordination interministérielle (SGPE, planification écologique) et sur l'articulation des politiques publiques (aménagement, transport, logement, énergie, biodiversité). Cela signifie concrètement que les agents du ministère de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique sont en première ligne.

Or, leurs conditions de travail sont fragilisées par :

- Le sous-effectif chronique, alors que les missions explosent (climat, eau, biodiversité, risques industriels) ;
- La multiplication des tâches de pilotage et d'évaluation sans moyens adaptés (budget, formation, outils) ;
- L'incertitude sur les financements, alors que le rapport lui-même souligne la nécessité d'une stratégie pluriannuelle claire et cohérente.

3. Revendications des agents et besoins de la société

Les revendications portées par la FNEE CGT rejoignent directement les besoins exprimés dans le rapport :

- **Renforcer l'emploi statutaire public dans la transition écologique :** sans ingénieur·es, technicien·nes, contrôleur·ses et personnels administratifs, il n'y aura pas de mise en œuvre efficace
- **Garantir des financements pérennes :** la transition ne peut pas dépendre seulement de l'investissement privé, centré sur la rentabilité immédiate. L'État doit assurer un pilotage et des moyens stables.
- **Protéger les conditions de travail et la santé des agents :** l'explosion des risques climatiques impose plus de prévention, plus de formation, plus de reconnaissance.
- **Associer pleinement les salarié·es aux choix de transition :** la « planification écologique » doit être démocratique et s'appuyer sur les expertises de terrain.

4. Lien entre progrès social et transition écologique

Le rapport rappelle que la transition doit améliorer le bien-être collectif et non creuser les inégalités. Cela rejoint les aspirations citoyennes : protéger le climat et la biodiversité tout en garantissant des droits sociaux renforcés.

Pour la FNEE CGT, il n'y a pas de transition écologique sans justice sociale. Les investissements doivent créer des emplois de qualité dans le service public, protéger les plus modestes et garantir que la charge de l'effort ne repose pas uniquement sur les ménages.

Conclusion

La Cour des comptes appelle à des financements clairs, une gouvernance renforcée et une planification crédible de la transition. La FNEE CGT y ajoute une exigence essentielle : mettre les travailleurs et les citoyens au centre, avec des emplois statutaires publics renforcés, des droits sociaux garantis et une démocratie sociale réelle dans les choix de transition.
La bataille contre le dérèglement climatique est indissociable de la lutte pour le progrès social.

Rendez-vous dans les mobilisations ce jeudi.